

AVENANT N° 1 REGLEMENTATION MOTO-BALL 2019

ARTICLE 23 – PRESENTATION DES EQUIPES EN DEBUT ET FIN DE MATCH

Pour la présentation, les équipes doivent partir du stand de mécanique et se rendre au centre du terrain, elles se mettent sur un rang parallèle à la ligne de touche, face aux Officiels. Ensuite sur ordre de l'arbitre, elles se rendent vers la ligne de touche où a lieu le tirage au sort. Elles effectuent alors un tour de terrain pour leur présentation au public.

En fin de match, les équipes doivent à nouveau se présenter aux Officiels et effectuer côte à côte un tour d'honneur autour du terrain, l'équipe recevant du côté du public. La présentation au public est obligatoire même si l'équipe est incomplète.

En cas de panne d'une ou plusieurs motos, le ou les joueurs feront ce tour à pied ou à moto derrière un autre joueur. Cette présentation doit avoir lieu immédiatement après le coup de sifflet final.

La responsabilité du club est engagée lorsque les joueurs font ce tour du terrain avec un spectateur.

ARTICLE 23 – PRESENTATION DES EQUIPES EN DEBUT ET FIN DE MATCH

Pour la présentation, les équipes doivent obligatoirement partir de la zone mécanique et se rendre au centre du terrain ; elles se mettent sur un rang parallèle à la ligne de touche, face aux officiels. Ensuite sur l'ordre des arbitres elles se rendent vers la ligne de touche, face aux officiels où a lieu le tirage au sort. Elles effectuent alors un tour de terrain pour se présenter au public, le capitaine en tête.

En fin de match, les équipes doivent à nouveau se présenter aux officiels et effectuer côte à côte un tour d'honneur autour du terrain, l'équipe gagnante du côté du public. La présentation au public est obligatoire même si l'équipe est incomplète. Cette présentation doit avoir lieu immédiatement après le coup de sifflet final. En cas de non observation de cette règle, l'équipe fautive est passible des sanctions automatiques prévues à l'article 92. En cas de panne d'une ou plusieurs motos, le ou les joueurs feront ce tour à pied ou à moto derrière un autre joueur.

ARTICLE 23 - PRESENTATION DES EQUIPES EN DEBUT ET FIN DE MATCH

Pour la présentation, les équipes doivent obligatoirement partir de la zone mécanique et se rendre au centre du terrain ; elles se mettent sur un rang parallèle à la ligne de touche, face aux officiels. Ensuite sur l'ordre des arbitres elles se rendent vers la ligne de touche, face aux officiels où a lieu le tirage au sort. Elles effectuent alors un tour de terrain pour se présenter au public, le capitaine en tête.

En fin de match, les équipes doivent à nouveau se présenter aux officiels et effectuer côte à côte un tour d'honneur autour du terrain, l'équipe gagnante du côté du public. La présentation au public est obligatoire même si l'équipe est incomplète. Cette présentation doit avoir lieu immédiatement après le coup de sifflet final. En cas de non observation de cette règle, l'équipe fautive est passible des sanctions automatiques prévues à l'article 92. En cas de panne d'une ou plusieurs motos, le ou les joueurs feront ce tour à pied ou à moto derrière un autre joueur.

La responsabilité du club est engagée lorsque les joueurs font ce tour du terrain avec un spectateur.

Paris, le 1er mars 2019